Ô Abâ Ḥidhyam ! Que me vaut ta venue ?

Ḥanẓalah ibn Ḥidhyam relate que son grand-père Ḥanîfah a dit à Ḥidhyam : « Réunis-moi mes enfants car je veux leur faire une recommandation [testamentaire] ! » Il les a alors réunis et a dit : « Ma première recommandation [testamentaire] est pour cet orphelin-là qui est sous ma protection à qui je laisse cent chameaux que nous avions l'habitude d'appeler dans la période préislamique : "Al-Muṭayyibah" ». Alors, Ḥidhyam a dit : « Ô mon cher père ! J'ai entendu tes fils dire : "Nous nous arrêtons à cela devant notre père mais, lorsqu'il mourra, nous reviendrons dessus !" » Il a dit : « Entre vous et moi, il y a le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) ! » Ḥidhyam dit : « Nous sommes satisfaits de cela ! » Ḥidhyam, Ḥanîfah et Ḥanẓalah ainsi qu'un jeune garçon qui se tenait derrière Ḥidhyam sur sa monture décidèrent alors de porter cette affaire [devant le Messager d'Allah]. Lorsqu'ils arrivèrent auprès du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut), ils le saluèrent et le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Ô, Abâ Ḥidhyam ! Que me vaut ta venue ? - Il répondit : Cela ! Et il frappa de sa main la cuisse de Ḥidhyam. Il a alors dit : Certes, j'ai craint que la vieillesse ou la mort ne me vienne à l'improviste alors j'ai souhaité faire mon testament et j'ai dit : "Ma première recommandation [testamentaire] est pour cet orphelin-là qui est sous ma protection à qui je laisse cent chameaux que nous avions l'habitude d'appeler dans la période préislamique : 'Al-Muṭayyibah'" » Le Prophète (sur lui la paix et le salut) se mit alors en colère au point que nous vîmes la colère sur son visage. Il était assis, alors il décida de se tenir sur ses genoux et il a dit : « Non ! Non ! Non !... L'aumône correspond à cinq, dix, quinze, vingt, vingt-cinq, trente, ou trente-cinq [chameaux], et s'il y en a plus, à quarante ! » Alors ils le laissèrent. L'orphelin avait un bâton avec lui à l'aide duquel il frappait les chameaux, le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Qu'il est immense ce gourdin pour un orphelin ! » Ḥanẓalah a dit : Alors, [mon père] me rapprocha du Prophète (sur lui la paix et le salut) qui dit : « J'ai de grands enfants qui ont la barbe et d'autres plus petits que cela. Quant à celui-ci, c'est le plus petit d'entre eux. Invoque Allah en sa faveur ! » Alors, le Prophète (sur lui la paix et le salut) caressa sa tête et dit : « Qu'Allah te le bénisse ! » ou : « Puisse-t-il t'être béni ! » Dhayyâl a dit : « J'ai vu Ḥanẓalah, lorsqu'on lui amenait quelqu'un qui avait la tête enflée ou une bête qui avait les mamelles gonflées, qui crachait dans ses mains et disait : "Au nom d'Allah !" Puis, il posait sa main sur la tête de la personne et il invoquait à l'endroit où le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) avait posé sa paume, puis il l'essuyait. » Dhayyâl a dit : « Alors, l'enflure, le gonflement disparaissait. »

[Authentique] [Rapporté par Aḥmad]

Ḥanẓalah ibn Ḥidhyam ibn Ḥanîfah relate que son grand-père Ḥanîfah ordonna à son fils Ḥidhyam de lui rassembler l'ensemble de ses enfants car il voulait faire son testament avant son décès. Il les a alors réunis et les a informés que la première recommandation [testamentaire] qu'il faisait était pour l'orphelin qui était sous protection et concernait cent

chameaux. Dans la période préislamique, ils appelaient ces chameaux : « Al-Muṭayyibah ». C'est-à-dire : les bons, ceux que les gens se gardent du fait qu'ils sont les meilleurs des chameaux. Ḥidhyam dit alors à son père : « J'ai entendu tes enfants dire : "Nous nous arrêtons à cela devant notre père mais, lorsqu'il mourra, nous reviendrons dessus et nous ne donnerons rien à l'orphelin !" » Ḥanîfah a dit : « Entre vous et moi, il y a le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) et c'est lui qui jugera (et tranchera) cette affaire ! » Ḥidhyam dit alors : « Nous avons agrée le jugement du Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) ! » Ḥidhyam, Ḥanîfah et Ḥanẓalah ibn Ḥidhyam, qui était alors un jeune garçon attaché à son père Ḥidhyam, se rendirent chez le Prophète (sur lui la paix et le salut). Lorsqu'ils arrivèrent auprès du Prophète (sur lui la paix et le salut), celui-ci dit à Ḥanîfah : « Ô Abâ Ḥidhyam ! Qu'est-ce qui t'a poussé à venir [à nous] ? - Il répondit : Cela ! Il indiqua Ḥidhyam et dit alors : Certes, j'ai craint de mourir alors j'ai voulu faire mon testament et j'ai dit : "Ma première recommandation [testamentaire] est pour cet orphelin-là qui est sous ma protection et à qui je laisse cent chameaux que nous avions l'habitude d'appeler : 'Al-Muṭayyibah' dans la période préislamique !" ». Le Prophète (sur lui la paix et le salut) se mit alors en colère à tel point que nous vîmes la colère sur son visage. Il était assis, décida de se tenir sur ses genoux et dit : « Non ! L'aumône correspond à cinq, dix, quinze, vingt, vingt-cinq, trente, ou trente-cinq [chameaux], et s'il y en a plus, à quarante ! » Il signifiait par-là la permission d'agir ainsi dès lors où cela ne dépassait pas le tiers. Ils le laissèrent donc et l'orphelin avait un bâton à l'aide duquel il frappait les chameaux, alors le Prophète (sur lui la paix et le salut) a dit : « Qu'il est immense ce gourdin pour un orphelin ! » C'est-à-dire qu'aussi bien sa personne que sa corpulence sont immenses, quant au gourdin il s'agit d'un bâton. En fait, au moment où il a vu la forte corpulence de l'orphelin, c'est comme s'il trouvait invraisemblable qu'on puisse dire que cet enfant en était un, car le fait d'être orphelin est lié au jeune âge. Ḥanẓalah a dit : « Mon grand-père m'a alors rapproché du Prophète (sur lui la paix et le salut) et il a dit : "J'ai de grands enfants qui portent la barbe et d'autres enfants plus petits qu'eux. Quant à celui-ci, c'est le plus petit d'entre eux. Invoque Allah en sa faveur !" Alors, le Prophète (sur lui la paix et le salut) caressa sa tête et dit : "Qu'Allah te le bénisse !" » Dhayyâl - qui est un des rapporteurs du hadith - a dit : « J'ai alors vu Ḥanẓalah, lorsque quelqu'un avait la tête enflée ou qu'une bête avait les mamelles gonflées, qui crachait dans ses mains puis disait : "Au nom d'Allah !" Puis, il posait sa main sur la tête de la personne, à l'endroit où le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) avait posé sa paume, et il essuyait la partie enflée ou gonflée ; suite à cela, l'enflure ou le gonflement disparaissait. »

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/10957